

Bruxelles, le 12 octobre 2026
(OR. en)

13568/26
COR 1

Dossier interinstitutionnel:
2026/0293(NLE)

FIN 1356
RESPR 42
CADREFIN 408
POLGEN 213

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL levant les mesures de protection du budget de l'Union contre les violations des principes de l'État de droit en Hongrie et abrogeant la décision d'exécution (UE) 2022/2506

1. Page 17, note de bas de page n° 32:

Au lieu de:

"³² Article 15, paragraphe 1, point f), de la loi sur les fiducies (trusts) d'intérêt public telle que modifiée.",

lire:

"³² Article 15, paragraphe 1, point d), de la loi sur les fiducies (trusts) d'intérêt public telle que modifiée.".

2. Page 28, considérant 55, première phrase:

Au lieu de:

"(55) Afin d'améliorer la gouvernance et d'assurer la continuité des activités, les articles 32, paragraphes 1 et 33, de la loi sur l'intégrité, telle que modifiée, prévoient ...",

lire:

"(55) Afin d'améliorer la gouvernance et d'assurer la continuité des activités, les articles 32, paragraphes 1 et 33, de la loi sur l'Autorité pour l'intégrité, telle que modifiée, prévoient ...".

3. Page 36, considérant 71, première phrase:

Au lieu de:

"(71) De plus, l'article 57 de la loi sur l'Autorité pour l'intégrité, telle que modifiée par la loi omnibus, dispose ...",

lire:

"(71) De plus, l'article 54 de la loi sur l'Autorité pour l'intégrité, telle que modifiée par la loi omnibus, dispose ...".

4. Page 36, note de bas de page n° 71, première phrase:

Au lieu de:

"⁷¹ Article 56, paragraphe 7, telle que modifiée par la loi omnibus.",

lire:

"⁷¹ Article 57, paragraphe 6, telle que modifiée par la loi omnibus.".

5. Page 82, note de bas de page n° 191:

Au lieu de:

"¹⁹¹ Article 33, paragraphe 1, et article 37, point c), de la loi sur la liberté de l'information, telle que modifiée par l'article 27, paragraphe 1, de la loi omnibus.",

lire:

"¹⁹¹ Article 33, paragraphe 1, et article 37/C, de la loi sur la liberté de l'information, telle que modifiée par l'article 27, paragraphe 1, de la loi omnibus.".

6. Page 91, articles 2 et 3:

Au lieu de:

"Article 2

Les mesures prévues à l'article 2 de la décision d'exécution (UE) 2022/2056 du 15 décembre 2022 sont levées.

Article 3

La décision d'exécution (UE) 2022/2056 est abrogée.",

lire:

"Article 2

Les mesures prévues à l'article 2 de la décision d'exécution (UE) 2022/2506 du 15 décembre 2022 sont levées.

Article 3

La décision d'exécution (UE) 2022/2506 est abrogée.".
